

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 28 novembre 2023

Délibération n° 2023.11.63

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 16 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : MM. Emmanuel CHERMETTE et Mathieu POTHERAT.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Taux horaire des heures d'études surveillées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2017.01.539 du 30 janvier 2017 relative au taux horaire des heures d'études surveillées effectuées en dehors de leur service normal par les professeurs des écoles pour le compte et à la demande des collectivités territoriales, en application de la circulaire préfectorale n° E-2016-38 du 6 décembre 2016.

Monsieur le Maire invite au Conseil Municipal de délibérer afin de revaloriser ces taux dans la limite de ceux fixés par cette circulaire.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'à compter du **1^{er} décembre 2023** les heures d'études surveillées seront rémunérées de la manière suivante :

- Pour les professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur : taux horaire de 24.57 €
- Pour les professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur : taux horaire de 22.34 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année en cours et le seront aux budgets suivants.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

